

Nombre de ménages au Canada possédant un ou plusieurs téléviseurs, par province, septembre 1955:

Canada	1,496,000
Terre-Neuve	*
Île du Prince-Édouard	*
Nouvelle-Écosse	43,000
Nouveau-Brunswick	18,000
Québec	491,000
Ontario	698,000
Manitoba	54,000
Saskatchewan	26,000
Alberta	50,000
Colombie-Britannique	112,000
* Moins de 4,000	

Source: Voir réponse au n° 1.

3. Voir réponse au n° 2.

4. Production de téléviseurs au Canada de 1948 à 1955:

Année	Nombre
1948	4
1949	9,189
1950	32,971
1951	48,657
1952	141,946
1953	391,974
1954	611,206
1955	852,017

Note: Il ne se fabriquait pas de téléviseurs au Canada avant 1948.

5. Ventes de téléviseurs par les producteurs au Canada, 1949-1955:

Année	Nombre
1949	4,163
1950	29,623
1951	39,185
1952	137,236
1953	366,498
1954	487,237
1955	764,957

Note: Il n'y a pas eu de ventes par les producteurs avant 1949.

6. Avant 1953, les données statistiques commerciales ne mentionnaient pas séparément les importations de téléviseurs. Elles étaient incluses dans les chiffres relatifs aux postes récepteurs de radio; des chiffres distincts n'existent donc pas. Importations de téléviseurs de 1953 à 1955:

Année	Nombre
1953	16,973
1954	19,085
1955	6,012

PRODUCTION DE DÉFENSE—SOUMISSION
H-33-55-563

Question n° 473—Mlle Aitken:

1. Quelles étaient les caractéristiques mentionnées dans l'appel de soumissions n° H-33-55-563, fait par le ministère de la Production de défense?

2. Quels sont les noms et adresses des soumissionnaires?

3. Quels étaient les montants des soumissions?

4. A qui, et pour quel montant, a-t-on adjugé le contrat?

5. Le matériel remplissait-il les conditions prévues dans le contrat?

6. Sinon, en quoi ne convenait-il pas?

Réponse de M. Dickey, adpoint parlementaire au ministre de la Production de défense:

1. Projecteur *Bell & Howell*, 16 mm, *Specialist* BYR-1 à grand rendement, complet avec haut-parleur séparé de 12 pouces (ou équivalent) en conformité des plans et devis suivants: lampe de 1,000 watts, 115 volts, courant alternatif ou continu, 25/60 cycles, amplificateur de 14 watts, haut-parleur séparé de 12 pouces, régulateur de boucle, compteur de service avec pointes à rubis dans la navette, couloir et agrafes de tension latérale, approuvé par l'Association des normes canadiennes.

2. Il n'est pas de règle au ministère de révéler autre chose que le nom de l'adjudicateur et les prix soumis par lui.

3. Voir réponse au n° 2.

4. Aucun contrat n'a été accordé.

5. Voir réponse au n° 4.

6. Voir réponse au n° 4.

LIGNE D'ALERTE PRÉLIMINAIRE—CONTRATS POUR
LE RAVITAILLEMENT AÉRIEN

Question n° 479—M. Stewart (Winnipeg-Nord):

1. Quelles maisons ou sociétés canadiennes ont obtenu des contrats de l'État pour le ravitaillement aérien de la ligne d'alerte préliminaire?

2. Quelles sommes a-t-on versées à ces maisons ou sociétés?

3. Des particuliers ont-ils perdu la vie lors d'accidents survenus à des avions appartenant à ces maisons ou sociétés et desservant la ligne d'alerte préliminaire?

4. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre et par quelles maisons ou sociétés ces particuliers étaient-ils employés?

Réponse de M. Langlois, adjoint parlementaire au ministre des Transports:

1. Les contrats accordés aux sociétés canadiennes pour le ravitaillement aérien de la ligne d'alerte préliminaire (DEW) ne l'ont été ni par le gouvernement canadien, ni par celui des États-Unis, mais par l'entrepreneur-administrateur employé par le gouvernement américain.

2. Voir réponse au n° 1.

3. Oui.

4. Douze au cours des travaux de la ligne d'alerte préliminaire. Ils se répartissent comme il suit:

<i>Associated Airways</i>	7
<i>Maritime Central</i>	3
<i>World Wide Airways</i>	2